



C I A N

Conseil français des investisseurs en Afrique

Commission
Anti-corruption

Note de synthèse

février 2010

www.cian.asso.fr

Guide pratique : résister aux sollicitations indues dans le domaine fiscal et douanier

Dans certains pays africains, comme dans beaucoup d'autres pays à faible gouvernance, les entreprises étrangères sont fréquemment confrontées à diverses formes de harcèlement administratif dans le domaine fiscal et douanier. Ces situations, créées artificiellement par des agents publics sans scrupules, ont pour objet de faire pression sur l'entreprise de façon à ce qu'elle cède aux sollicitations indues qui sont alors formulées.

Répondre favorablement à une sollicitation indue est un délit de corruption, condamné par la

loi dans chaque pays africain et, depuis la signature de conventions internationales anti-corruption (OCDE, Nations Unies...) par la loi d'un certain nombre de pays dont la France.

Confrontées aux difficultés que posent les sollicitations indues, les entreprises actives au sein de la Commission anti-corruption du CIAN ont travaillé ensemble pour :

> identifier les formes de harcèlement administratif rencontré sur le continent africain ;

> attirer l'attention de toutes les entreprises actives en Afrique sur le risque que présente le fait de céder aux sollicitations indues ;

> élaborer des stratégies de résistance à mettre en œuvre.

Ce Guide pratique est destiné aux entreprises voulant mieux résister aux sollicitations indues, aux autorités politiques africaines engagées dans la lutte contre la corruption et aux organisations internationales et ONG œuvrant pour plus de transparence économique et politique.

■ Qu'est-ce que le harcèlement administratif ?

Le harcèlement administratif représente une forme d'abus de pouvoir exercé par certains fonctionnaires publics afin d'obtenir des avantages indus.

Parmi les situations les plus propices aux sollicitations indues se trouvent :

> la multiplication et la répétition exagérée des divers contrôles fiscaux ;

> l'utilisation systématique d'une réglementation imprécise ou lacunaire ;

> l'exploitation abusive de différences d'interprétation et

de difficultés du recours contentieux ;

> la mise en œuvre de lenteurs administratives pour le recouvrement des crédits de TVA ou d'impôts ;

> la création artificielle d'obstacles aux opérations de dédouanement.

Le Conseil français des investisseurs en Afrique

Le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) est une association professionnelle, indépendante, regroupant une centaine d'entreprises opérant sur la totalité du continent africain au travers de plus de 1000 établissements.

Le CIAN propose à ses membres des groupes de travail géographiques et thématiques, dont la Commission anti-corruption dirigée par Philippe Montigny, président de l'agence de certification ETHIC Intelligence.



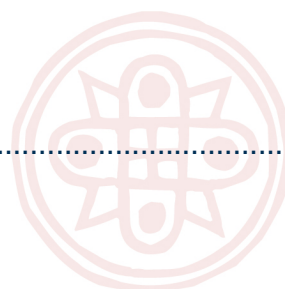
Pourquoi résister ?

Céder à une sollicitation indue est considéré comme un acte de corruption dans toutes les législations du monde.

A ce titre, les entreprises étrangères – et notamment françaises – commettant un tel acte encourent de graves risques judiciaires et extrajudiciaires :

- > dans le pays africain où l'acte est commis ;
- > dans le pays du siège de la filiale ;
- > et, dans certains cas, aux Etats-Unis si elles sont cotées sur une place de marché du territoire américain.

De surcroît, il convient de se souvenir que **céder à une sollicitation indue, c'est ouvrir la porte à des sollicitations ultérieures.**



Comment résister ?

L'entreprise doit d'abord être en mesure d'anticiper ces situations et d'élaborer une vraie stratégie de résistance basée sur :

- > une connaissance de la dimension psychologique, économique et politique de la sollicitation indue afin d'inverser le rapport de force que des agents publics exploitent en leur faveur ;
- > un réel engagement des plus hauts dirigeants de l'entreprise à bannir la corruption, faisant de l'intégrité une valeur stratégique de l'entreprise ;
- > l'affichage public d'une politique déterminée de prévention de la corruption afin qu'il soit clair pour tous que l'entreprise n'entend ni accéder aux sollicitations indues ni céder aux menaces ;
- > le renforcement de la rigueur de toutes les opérations déclaratives fiscales et douanières afin de ne jamais prêter le flanc à des sollicitations indues lors des opérations de contrôles ;

- > le soutien déterminé du siège aux filiales concernées pour les aider à résister aux menaces de représailles de la part d'agents publics mécontents de n'avoir pas obtenu ce qu'ils espéraient indument ;
- > l'expertise et l'engagement des collaborateurs locaux, souvent les mieux à même d'analyser la façon dont on peut résister efficacement aux sollicitations indues.

Ensuite, les entreprises doivent adopter une approche collective, car, dans un pays donné, les autres entreprises qui y opèrent font face aux mêmes difficultés. Cette approche représente :

- > un gage de légitimité au regard des autorités locales et des représentations internationales afin d'obtenir leur appui pour faire reculer le harcèlement administratif ;
- > une opportunité pour les membres d'afficher visiblement leurs engagements anti-corruption et de dénoncer

publiquement les problèmes de sollicitations indues rencontrés ;

- > une force de proposition pour améliorer la gouvernance et la transparence des procédures administratives et des recours contentieux.

Enfin, une résistance efficace aux sollicitations indues nécessite de cultiver le dialogue avec la société civile, les autorités africaines, et les bailleurs de fonds déterminés à faire reculer la corruption.

Pour commander ce guide

Adressez-vous au CIAN :
relationcian@cian.asso.fr
+33 (0)1 45 62 55 76
www.cian.asso.fr

Guide bilingue français/anglais
75 pages écrit par Philippe Montigny, postface par François Vincke

Prix de vente à l'unité : 9 €
+ frais d'expédition.